



Commission de Gestion et des Finances De la Commune de Bougy-Villars

mars-19

Au Conseil général de la
Commune de Bougy-Villars

Rapport de la CoGestFin sur le préavis municipal n°01/2019-V2 relatif à une demande de crédit de CHF 63 078,20 pour la rénovation des fontaines du village

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

Les fontaines font partie intégrante du patrimoine de notre commune. En effet, ces dernières appartiennent à notre histoire mais se doivent aussi de bien fonctionner. Dans le cadre de la valorisation de nos biens communaux et de l'attachement de notre population aux fontaines du village, il est de notre devoir de les entretenir.

Commentaires

Ce préavis tombe dans une période où les finances communales se portent plutôt bien et où il est possible de faire certains investissements d'embellissement ou d'entretien de notre patrimoine. Par ailleurs, ces travaux avaient déjà été budgétés sur le compte 9282.04 - Réserve Réfections des fontaines suite à la séance de municipalité du 26/09/2016 ou il fut décidé d'affecter le solde de la dissolution du SIDEP et la vente des **eaux de sources** au SIDERE, à ce compte de réserve. Les sources, elles, sont restées la propriété de la Commune

Ce préavis n'est donc pas réellement un investissement, mais l'utilisation des fonds affectés aux fontaines lors de la vente de notre réseau d'eau.

Il est à noter cependant que, sur les 4 fontaines décrites dans le préavis, 2 seulement font l'objet de grosses réparations :

- Celles de la croisée (représentant presque 61% du montant demandé) et de la petite école (représentant presque 36% du montant demandé), soit 97% à elles-deux

Les deux autres ne demandent qu'à être nettoyées et sablées.

Suite à l'étude de préavis d'autres communes du canton (Vich Préavis N°4 2014/2015 – CHF 53 000 pour 2 fontaines, Duillier Préavis N°8/2018 – 59 000 pour une fontaine mais plus grande), il semblerait que le devis proposé par l'entreprise Chappuis, sise à L'Isle, soit dans les standards de la réparation et de l'entretien des fontaines.

Il faut noter par ailleurs que la commune possède deux autres fontaines, à savoir celle du chemin du signal (ayant fait l'objet d'un nettoyage récemment), et celle du cimetière, qui est plus destinée à l'arrosage des plantes (pas à proprement parlé une fontaine).

Conclusions

Au terme de ce rapport, la CoGestFin vous recommande à l'unanimité de ses membres, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE BOUGY-VILLARS

- Vu le préavis municipal n°01/2019
- Entendu les rapports des commissions chargées de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

- D'accorder un crédit de CHF 63 078,20 pour la rénovation, la réparation et le nettoyage des fontaines communales
- De prélever le montant de CHF 62 251,75 du compte de réserve 9282.04 « Fonds provenant de la vente du réseau eaux au SIDERE » et de CHF 826,45 sur la trésorerie.
- D'amortir cette dépense sur 10 ans.

Au nom de la Commission de gestion et des finances

Richard Gerritsen Marc Lancoud Jean-Michel Thieulin Alfred Wiesmann

Copies:

Président du Conseil général
Secrétaire du Conseil Général
Municipalité (2)